



**AVIS PUBLIC**  
**PROJET DE RÈGLEMENT 2723-2019-1**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2723-2019-1.**

Le conseil municipal a adopté, par résolution, à sa séance du 1<sup>er</sup> avril 2019, le projet de Règlement 2723-2019-1 modifiant le Règlement de zonage 2368-2010 concernant l'ajout d'un usage de dépôt et entretien des transports dans la zone industrielle DI01I sur la rue MacPherson.

Les principaux objets de ce projet de règlement sont :

| <i>Article</i>   | <i>Objet</i>                                                                                                                                                                                                                                       | <i>Zones<br/>existantes<br/>concernées</i> |
|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| 1a) i)           | Permettre l'usage de dépôt et entretien des transports (I8) dans la zone industrielle DI01I, sur la rue MacPherson, en limitant ce type d'établissement à un seul dans la zone.                                                                    | DI01I                                      |
| 1a) ii) et<br>b) | Retirer le % minimal d'occupation d'un terrain pour un bâtiment principal dans la zone DI01I sur la rue MacPherson pour un usage de dépôt et entretien des transports (I8) si le bâtiment principal a une superficie de 445 mètres carrés ou plus. | DI01I                                      |

Ce projet de règlement concerne la zone DI01I.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue **le mardi 23 avril 2019 à 19 h 30**, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Magog, au 7, rue Principale Est, Magog.

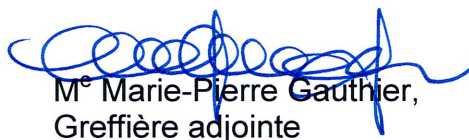
Au cours de cette assemblée publique de consultation, Madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, ainsi que le plan de la zone concernée, peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au [www.ville.magog.qc.ca/avispublics](http://www.ville.magog.qc.ca/avispublics). Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Le plan de la zone concernée est annexé au présent avis.

Donné à Magog, le 4 avril 2019.

  
M<sup>re</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière adjointe

